# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## ZEP

Question écrite n° 15058

### Texte de la question

M. Henri Cuq appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la stupeur et la profonde inquiétude que suggère au personnel du lycée Vaucanson des Mureaux l'éventuelle remise en cause de son classement en ZEP. Il lui rappelle, en effet, que cet établissement est classé en zone d'éducation prioritaire depuis 1989, soit près de dix ans. Il accueille les enfants de familles souvent défavorisées soumis à d'importantes difficultés scolaires et en conséquence d'intégration sociale. Cet établissement est par ailleurs confronté fréquemment à des problèmes de sécurité : racket, toxicomanie, vols, dégradations volontaires de matériel, agressions verbales et physiques à l'encontre des élèves et du corps enseignant. Aussi, le classement en ZEP apparaît-il, tant au plan éducatif qu'a celui de la lutte contre la violence en milieu scolaire, comme une absolue nécessité. Les moyens supplémentaires ainsi accordés à cet établissement lui permettent en effet de financer de nombreux projets culturels, sportifs et éducatifs qui sont souvent le premier pas vers le retour à l'école d'enfants en situation d'échec scolaire. Aussi lui demande-t-il de lui confirmer qu'il n'est nullement dans les intentions de son ministère de supprimer le classement en ZEP du lycée Vaucanson des Mureaux.

### Texte de la réponse

La ministre déléguée, chargée de l'enseignement scolaire a présenté récemment en conseil des ministres la relance de la politique des zones d'éducation prioritaires (ZEP), notamment par la mise en place de réseaux d'éducation prioritaires (REP) qui constitue une des priorités fortes du Gouvernement. Il s'agit également de redonner un contenu fort, à une action dont l'objectif essentiel est de lutter contre les inégalités scolaires. Dans ce cadre, de nouveaux établissements pourront être intégrés à cette démarche, le recteur étant chargé de recueillir les candidatures, les projets et les contrats de réussite que chaque réseau d'éducation prioritaire sera engagé à signer. Un travail de réexamen de la carte des ZEP est entrepris, de telle sorte que des mesures puissent être prises pour la rentrée 1999.

### Données clés

**Auteur :** M. Henri Cuq
**Circonscription :** Yvelines (9e circonscription) - Rassemblement pour la République
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 15058
**Rubrique :** Enseignement secondaire
**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie
**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 1er juin 1998, page 2939
**Réponse publiée le :** 10 août 1998, page 4435